

Être un lieu d'accueil avec le programme JRS - Welcome en France

Qui accueille ?

L'accueillant peut être une famille, une coloc', une personne seule ou une communauté religieuse. Il adhère à la charte *Welcome en France* à ce titre, il propose que son foyer ou son logement soit un lieu d'hospitalité et d'accueil, avec la volonté d'y vivre une vraie rencontre.

Chaque lieu d'accueil est visité par une personne de l'équipe de coordination du réseau *Welcome en France* avant d'être accepté dans le réseau et d'accueillir quelqu'un.

Le principe de l'accueil rejette toute forme de discrimination basée sur la religion, la nationalité ou l'origine. L'accueillant ne choisit pas le profil de la personne qu'il reçoit; cependant, en fonction des situations, il peut être souhaitable que la personne accueillie soit plutôt un homme ou une femme.

L'accueillant n'est pas responsable d'assurer le suivi administratif du demandeur d'asile, il peut ainsi se concentrer sur l'accueil et la rencontre. En procédure de demande d'asile, les personnes accueillies sont en situation de vulnérabilité : il est demandé aux accueillants de ne pas poser de questions personnelles aux accueillis, sur leur parcours ou le pourquoi de leur départ, dans le plus grand respect de ce qu'elles ont vécu, sans questionnement ou jugement sur le bien-fondé de leur démarche. Certaines questions peuvent être vécues comme intrusives et rappeler les interrogatoires des tortionnaires, des passeurs, des autorités. L'accueil a une dimension de gratuité qui implique d'accepter de ne pas tout comprendre mais de maintenir une relation bienveillante. Tout cela encourage la personne en difficulté à trouver la force et la volonté de poursuivre son difficile parcours.

Qui est accueilli ?

L'accueilli est un demandeur d'asile, homme ou femme, majeur(e) isolé(e), en cours de procédure. Il accepte librement de s'inscrire dans le programme, et ainsi est considéré comme membre du réseau *Welcome en France*. Il respecte le cadre d'accueil proposé.

Un demandeur d'asile entre dans le réseau après avoir été présenté par une association partenaire qui le connaît, soit parce qu'il bénéficie d'un accompagnement administratif, juridique ou social ou encore parce qu'il participe à une de ses activités (par exemple une activité socio-culturelle).

Les accueillis viennent de l'Afrique Subsaharienne, de l'Asie ou encore du Proche et Moyen Orient. Certains parlent français, d'autres anglais, parfois ni l'un ni l'autre mais la communication arrive toujours à s'établir.

En ce qui concerne les questions de santé des accueillis, elles sont a priori identifiées avant chaque période d'accueil.

Quel type d'accueil est proposé ?

L'accueillant met à disposition de l'accueilli, à titre gratuit et en fonction de ses disponibilités, une chambre indépendante pour une durée limitée (4 à 6 semaines) respectant le planning de la coordination.

Un accord entre les parties est négocié au début du séjour et signé. Un tuteur, bénévole du JRS, accompagne le demandeur d'asile pour la première fois dans son lieu d'accueil. Il s'assure que l'accueillant et l'accueilli se mettent d'accord sur des bases de vie commune telles que les rythmes de vie et les habitudes du lieu d'accueil (clé, horaires, utilisation des espaces communs, entre autres). Aucun travail ne peut être sollicité en échange de l'hospitalité, ce qui n'empêche pas de demander une participation aux tâches ménagères et à la vie commune. Durant la journée, l'accueilli est invité à

rester actif dans ses démarches d'intégration : il ne reste donc pas dans le lieu d'accueil, sauf entente explicite avec l'accueillant, en particulier pour les jours fériés et les week-ends. La personne accueillie n'est pas autorisée à recevoir sur place.

Le petit déjeuner est offert chaque jour. Et un dîner est partagé ensemble au moins une fois par semaine. D'autres repas peuvent être proposés, chacun devant se sentir libre de décliner l'offre.

L'accueillant ne subvient pas aux besoins de l'accueilli (habillement, santé, nourriture, déplacements pour ses démarches administratives, etc.). Aucune aide financière exceptionnelle ne peut être donnée. Si besoin, l'antenne JRS ou une association partenaire peut apporter un soutien ponctuel. Le tuteur peut jouer là son rôle de médiation.

Comment est coordonné l'accueil ?

L'hospitalité *Welcome en France* est une action commune et concertée : elle n'est pas le fait d'une générosité individuelle mais d'un réseau de personnes, de familles, de communautés, de tuteurs, d'associations et de partenaires.

La coordination locale assure le lien entre la personne accueillie et ses différents interlocuteurs : la famille, le tuteur et les associations partenaires. A ce titre, la coordination propose à un accueillant de recevoir une personne suivant un planning général respectant les disponibilités et les besoins des accueillis et des accueillants. Elle veille au bon déroulement des accueils. Pour cela des contacts réguliers sont pris. Les accueillants sont invités à participer à la vie du réseau : temps de formation, de relecture, temps festifs, entre autres.

Chaque demandeur d'asile a un « tuteur » (cf. fiche tuteur), bénévole homme ou femme, qui le suivra pendant toute la durée de sa présence au sein du réseau *Welcome en France*. Le tuteur permet une continuité dans l'accompagnement et facilite la relation et la rencontre avec l'accueillant : il prépare les arrivées et les départs. Le tuteur est un tiers médiateur entre le demandeur d'asile, la famille, le JRS et l'environnement. Ils développent une relation de compagnonnage et de confiance avec les demandeurs d'asile tout au long du séjour. Le tuteur ne remplace pas l'assistance sociale ou juridique compétente pour les démarches administratives, mais il veille au bon déroulement du passage de l'accueilli dans le réseau et au suivi des démarches du demandeur d'asile, en lien avec le partenaire référent.

En cas de difficulté ?

Chaque situation et chaque accueil sera vécu différemment. Des expériences peuvent être très enrichissantes et réjouissantes, d'autres périodes d'accueil peuvent être plus laborieuses et perturbées par des incompréhensions ou de petites tensions: la durée limitée d'accueil est un garde-fou tant pour les difficultés, que pour éviter un attachement émotionnel trop fort. Le parcours des personnes ou les différences culturelles nous inviteront à avoir le souci de bien communiquer et chercher les moyens de se parler avec fraternité et franchise.

En cas de difficulté particulière ou de manquement au respect du cadre posé par le réseau *Welcome*, la coordination est en mesure, en fonction du besoin, de mettre fin immédiatement à la période d'accueil. La coordination gère alors la fin de la période d'accueil et les solutions à proposer au demandeur d'asile en fonction de la situation.

En cas d'accident ou de sinistre, l'accueillant est couvert par sa propre assurance en responsabilité civile garantissant les sinistres qui pourraient être provoqués par la personne accueillie. L'accueilli est assuré par la couverture Responsabilité Civile du JRS France.

